

**Site Natura 2000**  
**FR 9402008 « Lac de Creno »**  
Commune d'Orto

---

COMPTE-RENDU de la réunion du COPIL du 18 Décembre 2018  
à Orto

Ce COPIL a lieu sous la présidence de Monsieur Nicolas Rutily, maire de la commune d'Orto, qui récapitule l'ordre du jour :

- Bilan de l'avancement du Document d'Objectifs sur l'année 2018
- Prévisionnel des actions à mettre en œuvre en 2019
- Proposition de modification de la composition des membres du Comité de Pilotage du site
- Questions diverses

### **Participants**

Nom Prénom	Qualité/ Organisme
RUTILY Nicolas	Président du COPIL - Maire d'Orto
SABIANI Jean Baptiste	Maire de Soccia
VINCENTI Virginie	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
BARREL Maud	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
EMERY Serge	Office National des Forêts
TRAISSARD Jacky	Office National des Forêts
MIGNUCCI Placide	Agence du Tourisme de Corse
BONIFACJ Olivier	SM du Parc Naturel Régional de Corse
SALVATORINI Elisa	SM du Parc Naturel Régional de Corse

### Absents excusés

GRISONI Valérie	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
LECCIA Sébastien	Office de l'Environnement de la Corse
ALBERTINI Pierre Jean	Office de l'Environnement de la Corse
PERALDI Pauline	SM du Parc Naturel Régional de Corse

## **Mot d'accueil du Président du Comité de Pilotage du Document d'Objectifs Natura 2000 « Lac de Creno »**

La séance débute à 14H. Mr Nicolas RUTILY souhaite la bienvenue à tous les participants. Virginie Vincenti présente les différentes thématiques qui seront abordées au cours de ce COPIL, notamment le bilan d'avancement des actions sur l'année 2018, celles à mettre en place en 2019-2020 et pour finir des propositions de modifications des membres du Comité de Pilotage du site afin de tenir compte des diverses modifications institutionnelles et gouvernementales.

### **Elisa SALVATORINI fait une présentation de l'état d'avancement du programme de mesures 2018 et des actions à mettre en place en 2019-2020, à l'aide d'un diaporama :**

*Objectif opérationnel : Maintenir et améliorer la qualité des habitats*

#### **Fiche action n°1 : Assurer la conservation des pelouses et tendre vers un bon état physico-chimique du lac**

La chargée de mission rappelle que l'installation d'une martelière avait été envisagée afin de maintenir le niveau d'eau du lac. L'aménagement étant relativement lourd, un aménagement expérimental avait été réalisé au niveau de l'exutoire. Ce dernier fonctionnant depuis quelques années maintenant, l'intervention initialement prévue a de ce fait été suspendue.

Elle précise également que l'on constate une évolution positive de la qualité des pelouses malgré une très forte sécheresse en 2017.

Une réflexion sur la mise en place d'une échelle limnigraphique était en projet afin de suivre le niveau d'eau du lac, cependant l'absence de paroi rocheuse ainsi que le sol tourbeux rend l'installation compliquée. Un protocole avait été soumis cependant la mise en place de ce dernier semble trop compliqué et sans aucune certitude que cela fonctionne.

*Olivier BONIFACJ*, agent du SM PNRC suggère de fixer l'échelle limnigraphique sur une souche de Pin larici en période d'étiage.

La chargée de mission demande si la souche se situe à une profondeur suffisante (au moins 1m50) et assez éloignée des abords du lac afin d'éviter un vol.

Il est également envisagé de mettre un suivi participatif des randonneurs pour qu'ils puissent relever la hauteur d'eau et transmettre l'information au SM PNRC pour, ensuite, collecter et traiter les données recueillies.

*Olivier BONIFACJ* confirme que les paramètres concordent, une sortie terrain sera donc envisagée afin de référencer la souche retenue et envisager son installation.

Concernant l'actualisation du Document d'Objectifs, la fiche action (FA) n°10 « **Suivi des paramètres physico-chimiques et biologique du lac** » qui concernait l'OEC avec le programme lac sera fusionnée avec cette FA n°1 afin de réaliser un suivi de la température estivale dans le but d'avoir un état initial puis effectuer une comparaison d'une année sur l'autre.

#### **Fiche action n°2 : Limiter l'atterrissement du lac**

L'année précédente une discussion avait été engagée sur la mise en place d'un protocole d'intervention sur l'évolution des phragmites hors, après échange avec les différents partenaires, aucune propagation n'avait été constatée. L'intervention a de ce fait été suspendue, en privilégiant un suivi photographique. De plus, Cette année une diminution des phragmites a été constatée qui semble être dû au niveau d'eau du lac particulièrement élevé.

La chargée de mission relève la présence de deux poussins de grèbes castagneux (première année ou on les observe depuis quatre ans).

Un suivi photographique de l'évolution des phragmites ainsi que la régénération forestière sera réalisée chaque année à la même période physiologique.

### *Objectif opérationnel : Limiter les impacts anthropiques*

#### **Fiche action n°3 : Création d'un sentier de visite et d'aires de stationnement**

Pour rappel, l'année dernière, le projet de sentier matérialisé autour du lac a été abandonné et acté en COPIL dans un souci de préservation de l'état naturel du site.

La réalisation d'aires de pique-nique en retrait du lac est quant à elle maintenue. Quelques difficultés de réalisation ont été rencontrées au cours de cette année. Les arbres présents sur site seront utilisés pour la confection des tables au printemps 2019.

*Serge EMERY*, Office National des Forêts, ajoute qu'il faudrait utiliser des arbres déterminés comme dangereux pour la confection des aires de pique-nique.

La chargée de mission confirme que les arbres utilisés pour les tables seront ceux abattus pour la sécurité des randonneurs.

Concernant la mise en place d'un ponton pour observer la Droséra, une réflexion avait été engagée l'année dernière seulement le niveau d'eau du lac particulièrement élevé cette année ainsi que le sol tourbeux n'a pas permis d'aller plus loin. L'aspect sécurité devra être pris en compte.

La création du sentier n'étant plus d'actualité cette fiche action sera renommée « **gestion de la fréquentation touristique et création d'aires de repos** ».

Concernant l'actualisation de cette fiche action, un projet d'exclos au niveau des pelouses Nord Nord-Est est en cours de réflexion afin de limiter le piétinement par les randonneurs. Par ailleurs, la mise en place de panneaux d'interdiction en plusieurs langues (français, anglais) seront confectionnés dans le but de faire respecter ce dispositif.

#### **Fiche action n°4 : Aménager l'aire de stationnement de Croce Maio**

Le COPIL ayant eu lieu avant, la chargée de mission fait un rappel des aménagements réalisés au cours de l'année 2017 :

Les travaux ont débuté en Avril 2017 et ont été terminés dans les délais au début du mois de juillet. Le réensemencement quant à lui a été effectué au cours du mois de Novembre afin de favoriser la prise des plants avec des espèces locales. Le renforcement des talus a été réalisé et la finalisation des travaux a été effectuée avec monsieur *Jean-Baptiste SABIANI*, Maire de Soccia et les différents partenaires.

Cette fiche action étant finalisée, une réflexion sur la mise en place de sanitaires est engagée notamment sur la problématique de l'entretien quotidien. Concernant le type d'installation, deux suggestions sont proposées :

La location de toilettes de chantier sur la saison estivale ou le système de Lombri-compost qui représente un investissement important et à long terme. A savoir que ce type de dispositif n'est plus financé par l'agence de l'eau.

*Jean Baptiste SABIANI*, Maire de Soccia, précise que l'entretien reste tout de même assez conséquent et qu'il est nécessaire d'avoir une personne quotidiennement pour l'entretien du dispositif.

*Placide MIGNUCCI*, Agence du Tourisme de Corse, ajoute que la contrainte de suivi et de gestion proportionnellement à la diminution espérée en terme de pollution aussi bien de l'eau que des espaces est quand même intéressante et que des financements pourraient éventuellement être envisagés.

Virginie *VINCENTI*, *DREAL*, précise qu'il faudra trouver des partenariats et financements mais également déterminer la fréquence d'entretien du dispositif.

*Elisa SALVATORINI* ajoute que c'est avant tout la problématique du nettoyage qui est le plus contraignant, les cuves se vident seulement tous les 5 à 10 ans.

*Placide MIGNUCCI* précise que l'entretien est réalisé par des bénévoles ou par les éco-gardes présents sur site.

*Nicolas RUTILY* ajoute que sur le lac de Crena la catégorie de randonneurs qui se rendent sur le site sont tout de même sensibilisés ce qui pourrait aboutir à quelque chose de concret.

*Olivier BONIFACJ* ajoute que le dispositif de toilettes sèches a été mis en place dans certains refuges sur le GR20. Le gardien à la charge de l'entretien quotidien du dispositif et une fois par semaine l'entretien de la fosse afin de répartir les déchets pour éviter qu'une accumulation se forme et ne bloque le dispositif. Il précise que sur le refuge de Manganu quatre toilettes ont été mis en place pour 150 personnes par jour.

La chargée de mission précise qu'il faudra mettre en place un entretien avec saisonnier et agents SMPNRC.

Virginie *VINCENTI* précise qu'il faudra réaliser une étude afin de vérifier si l'installation de ces sanitaires est une nécessité par rapport à la fréquentation du lac.

*Olivier BONIFACJ* demande si des éco-compteurs sont mis en place sur ce site afin de recenser la fréquentation.

*Placide MIGNUCCI* précise que l'OEC finance ces éco-compteurs et qu'il est possible de relever les données à distances et de programmer le pas de temps.

La chargée de mission ajoute que cela pourrait être relativement intéressant d'avoir un comptage sur l'ensemble de la journée afin de pouvoir effectuer un comparatif avec les données relevées à heure fixe.

*Jean Baptiste SABIANI* précise qu'il souhaite être associé avant toute démarche concernant la mise en place de sanitaires ; ce qui sera bien évidemment le cas.

*Virginie VINCENTI* ajoute qu'une réflexion avait été menée l'année précédente et que le projet a été évoqué afin de pouvoir débattre avec les membres du COPIL.

Dans un premier temps les besoins par rapport à la fréquentation du site devront être identifiés ainsi que de déterminer la nécessité ou non de mettre en place ce dispositif puis, dans un second temps, se renseigner sur les types et modes d'entretien.

### **Fiche action n°5 : Encourager l'identification et le ferrage des porcs**

La chargée de mission précise que cette problématique est réglée depuis maintenant trois ans maintenant l'action est donc considérée comme terminée.

En revanche, on constate tout de même la présence de bovins. Leur présence n'impacte pas de manière significative les pelouses et contribue à limiter la propagation des phragmites par leur consommation.

Cette fiche action sera actualisée « **surveillance de la divagation animale** » dans le but de poursuivre un suivi sur la divagation bovine ainsi que de maintenir une veille sur l'état de la clôture qui préserve les îlots où se situe le droséra et intervenir si nécessaire.

La chargée de mission précise que la mise en place de cet exclos était destinée aux animaux et que ce dernier a également fonctionné afin de réguler le piétinement des randonneurs.

### **Objectif opérationnel : Action de surveillance et de sécurité**

#### **Fiche action n°6 : Aménager les sentiers d'accès**

La chargée de mission rappelle la création d'un itinéraire bis réalisé par le département il y a deux ans et qu'à ce jour aucun balisage n'a été effectué. Les agents du SM PNRC présents sur site ont noté que moins de 10% de la fréquentation touristique estivale empruntait ce sentier.

L'ensemble des membres du COPIL est d'accord sur le fait que ce sentier n'est pas adapté au type de randonneurs qui fréquente le lac ainsi que pour les mules.

Les membres du COPIL suggèrent une modification du tracé de ce sentier afin de l'adapter au mieux à la fréquentation du site.

*Virginie VINCENTI* ajoute qu'il faudra reprendre contact et trouver le bon interlocuteur auprès de la Collectivité de Corse afin de faire un point sur l'état d'avancement et de conservation de ce sentier.

*Olivier BONIFACJ* précise que c'est *Anthony PERALDI* qui gère le service et *Lucien BARTOLI* serait la personne à contacter. Il ajoute que le sentier n'est pas inscrit au PDIPR d'où l'absence de balisage.

*Nicolas RUTILY* quant à lui, pense que ce dernier a été inscrit.

Un point sera effectué avec la Collectivité de Corse afin de déterminer l'avancement de ce sentier, se rendre sur place avec eux et faire des propositions afin de l'aménager au mieux.

*Olivier BONIFACJ* ajoute que les randonneurs sont demandeurs de randonnée en boucle.

*Elisa SALVATORINI* ajoute que des enquêtes sont effectuées auprès des randonneurs chaque été depuis maintenant deux ans et qu'un grand nombre de randonneurs demandent en effet s'il existe une boucle à faire.

*Virginie VINCENTI* précise qu'il est nécessaire d'entrer en contact avec la CDC sur la question du balisage et signalétique avec la présence de panneaux indiquant les boucles possibles et le départ du sentier.

*Jean Baptiste SABIANI* ajoute qu'en l'état actuel des choses les panneaux sont inutiles car le sentier n'est pas praticable et non sécurisé.

Un point sera donc effectué avec le service concerné de la Collectivité de Corse.

### **Fiche action n°7 : Recrutement d'un saisonnier**

La chargée de mission rappelle que, comme chaque année, un saisonnier est recruté pour effectuer la surveillance sur le lac de Crena tout au long de la saison estivale (1er Juillet au 31 Aout). Une veille est mise en place par les agents du SM PNRC afin de remplacer le saisonnier. De plus, un comptage de la fréquentation touristique est effectué chaque année.

*Elisa SALVATORINI* présente également un comparatif de la fréquentation journalière moyenne sur les mois de juillet et aout pour les années 2017 et 2018. Une baisse significative sur les deux années est constatée, notamment au mois d'aout 2018 qui est notamment dû au tragique accident du 1er aout. D'une manière plus générale on constate une baisse de la fréquentation causée par des conditions climatiques particulièrement mauvaises.

Par ailleurs, on note 40% de baisse entre 2017 et 2018.

*Elisa SALVATORINI* précise que l'on constate la même baisse de fréquentation sur d'autres sites tels que le lac de Ninu et Melu où l'on a constaté jusqu'à moins 60% de fréquentation sachant que le lac de Melu est le plus fréquenté de Corse.

*Virginie VINCENTI* ajoute que l'on est, cette année, sur une année exceptionnelle, compte tenu des conditions climatiques, à contrario 2017 était une année de sécheresse. Ces deux années ne sont donc pas significatives et l'on sait que la fréquentation est tout de même à la hausse d'année en année.

Au niveau de l'actualisation de cette fiche action, le suivi de la fréquentation touristique a été inclus. Par ailleurs, une réflexion sur la mise en place d'une surveillance hors période estivale (vacances d'avril et octobre) avait été soulevée.

*Virginie VINCENTI* revient sur l'extension de la période surveillance estivale à trois mois.

La chargée de mission relève la présence de quelques difficultés quant au recrutement du saisonnier sur trois mois.

*Nicolas RUTILY* affirme que la surveillance sur trois mois est nécessaire, malgré une baisse de fréquentation cette année. Il précise que les années précédentes, au mois de juin et

septembre le lac demeurait très fréquenté d'où l'importance d'élargir la période de surveillance.

*Elisa SALVATORINI* suggère alors de recruter deux personnes sur la saison estivale et propose de mettre en place une veille par les agents parc hors période estivale.

*Olivier BONIFACJ* propose de mettre en place un éco-compteur en avril afin d'avoir des données pour déterminer s'il est nécessaire de mettre en place une surveillance à ces périodes.

*Virginie VINCENTI* ajoute que dans le cadre des journées animateur, il est possible de mettre en place une journée terrain prévue dans le cadre des missions de l'animateur en complément de l'éco-compteur.

L'extension de la surveillance estivale de mi-juin à mi-septembre est actée par les membres du COPIL ainsi que la mise en place d'un éco-compteur.

### **Fiche action n°8 : *Elimination des arbres dangereux***

Les deux arbres actés comme dangereux en COPIL l'année précédente, ont été abattu. Ils serviront pour la confection des tables.

Cependant, les agents du SM PNRC ont relevé la présence d'autres arbres qui nécessitaient l'intervention d'une entreprise spécialisée.

*Jacky TRAISSARD*, ONF, précise que lors d'une sortie terrain, quatre arbres ont été identifiés comme dangereux. La problématique de la sittelle ne se pose pas du fait de l'emplacement des arbres. En effet, ces derniers se situent dans la zone très fréquentée.

Une intervention est donc à prévoir sur quatre arbres de diamètre important ainsi que des branches mortes à élaguer pour la sécurité des randonneurs. L'intervention d'une entreprise spécialisée sera donc nécessaire.

La chargée de mission suggère de prévoir une sortie terrain avec l'ensemble des partenaires afin de déterminer les interventions à prévoir et chiffrer le cahier des charges avec coût de l'intervention en régie et hors régie.

Cette action sera à coupler avec la confection des aires de pique-nique.

*Nicolas RUTILY* soulève la question des zones de regroupement en cas d'incendie et demande aux agents de l'ONF s'il existe des endroits propices.

*Serge EMERY* souligne la difficulté de mise en place des zones de regroupement car cela signifie que la population est en sécurité hors, vu le contexte forestier du lac de Crena la réalisation semble compliquée.

Cependant la mise en place d'une Dropping Zone (DZ) pour que l'hélicoptère puisse accéder au site est possible.

*Nicolas RUTILY* suggère de réaménager l'ancienne DZ située au niveau du panneau solaire pour qu'en cas d'accident grave l'hélicoptère puisse évacuer la victime.

*Serge EMERY* propose de contacter le GTP DFCI qui possède un groupe de travail permanent afin demander leur avis sur la sécurité.

La DZ se situant sur la forêt communale, Nicolas Rutily, Maire d'Ortu, donne son accord pour abattre les arbres afin de définir la DZ.

Un panneau « Dropping Zone = zone de protection » ainsi que la matérialisation de la DZ devront être réalisés.

Au printemps 2019 une sortie avec l'ensemble des partenaires sera prévue.

*Jean Baptiste SABIANI* soulève la question des arbres tombés durant la tempête il y a deux ans, et demande s'il peut y avoir une action afin de nettoyer le sentier.

La chargée de mission répond que ça n'entre pas dans les compétences du SM PNRC, précise que c'est la CDC qui gère l'entretien et suggère de reprendre contact avec le service en charge de l'entretien des sentiers.

## ***Objectif opérationnel : Suivi et amélioration des Connaissances***

### **Fiche action n°9 : *Suivi des habitats et de la flore***

La chargée de mission rappelle que le suivi de la Drosera est réalisé annuellement en collaboration avec la DREAL, cependant cette année le comptage n'a pu être réalisé, les îlots étant isolés du fait du niveau d'eau du lac relativement élevé.

Concernant les nénuphars, un suivi photographique est réalisé comme chaque année à la même période physiologique dans le but de contrôler leur expansion.

*Nicolas RUTILY* précise qu'il n'y a pas d'expansion significative.

*Elisa SALVATORINI* ajoute que la question sur l'apport en matière organique au niveau du lac par les nénuphars avait été soulevée hors l'expansion de ces derniers est stabilisée. La problématique est donc en suspens.

Le suivi des stations de Drosera ainsi qu'une veille sur l'expansion des nénuphars sera maintenue l'année suivante.

### **Fiche action n°10 : *Suivi des paramètres physico-chimiques et biologiques du lac***

Comme dit précédemment, cette fiche action va être supprimée et fusionnée avec la FA n°1.

## *Objectif opérationnel : Animation du site et communication*

### **Fiche action n°11 : Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site**

La chargée de mission rappelle que cette fiche action a été terminée au cours de l'année 2017.

Cependant les actions de sensibilisations sont poursuivies notamment sur site en période estivale ainsi que par la distribution de dépliants dans différents points d'information.

Dans un souci de poursuite des actions de communication, cette fiche action est maintenue et actualisée en « **Poursuite des actions de sensibilisation** » notamment auprès du grand public.

Une réflexion sur la mise en place de journées de sensibilisation auprès des scolaires est engagée.

*Olivier BONIFACJ* précise que des journées sont déjà organisées en collaboration avec le SM PNRC notamment avec l'école de Sagone.

*Maud BARREL* demande si le site Natura 2000 est évoqué en précisant qu'il serait intéressant de parler du volet protection.

*Jacky TRAISSARD* ajoute que des scolaires réalisent des sorties Natura 2000 s'ils se situent sur un territoire Natura 2000.

Il sera donc nécessaire de se renseigner sur ce qu'il se fait déjà et d'y ajouter le volet Natura 2000 et mettre en place des sorties terrain.

*Nicolas RUTILY* précise qu'il faudra avertir auparavant les communes dans un souci de sécurité. Mail à l'appui avec le nombre d'enfants présents sur site.

Prévoir sur cette fiche action une réédition des dépliants d'information au besoin. 2019-2020.

### **Fiche action n°12 : Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs**

L'animation est assurée depuis 2015 et mise en place chaque année par la chargée de mission dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

## **Propositions de modification de la composition des membres du Comité de Pilotage du site**

L'état d'avancement des actions du DOCOB étant terminé,

*Virginie VINCENTI* effectue un point sur l'actualisation des membres du COPIL. En effet elle précise que c'est avant tout pour tenir compte des nouvelles collectivités en place, notamment la Collectivité de Corse mais également dans le cadre des nouvelles intercommunalités qui sont mises en place.

Après présentation de l'arrêté, les modifications apportées au niveau des membres sont :

- La communauté de commune Spelonca – Liamone
- La Collectivité de Corse
- L'agence française de la biodiversité

Au niveau des usagers et socio-professionnels il a été suggéré d'ajouter également :

- L'exploitant de la buvette situé au niveau du parking, Séraphin Pozzo di Borgo,
- La personne qui s'occupe des ânes, Dominique Corrieras.

Les modifications proposées ont été actées par les membres du COPIL, l'arrêté modificatif sera réalisé et transmis aux différents membres du COPIL.

## **Perspectives et propositions des actions à mettre en œuvre en 2017**

*Olivier BONIFACJ* soulève la question de la potabilité de la source qui alimente l'arrivée d'eau sur le lac et propose de mettre en place un panneau « eau non potable » et de mobiliser les agents afin de refaire le captage.

*Placide MIGNUCCI* demande qui a la compétence pour gérer cette problématique,

*Nicolas RUTILY* répond que c'est communal et qu'il peut prendre un arrêté en précisant que l'eau est non potable.

Il ajoute que les panneaux solaires qui permettraient d'apporter de l'électricité au niveau du refuge du SM PNRC et donc un contact radio ne fonctionne plus.

Il est donc nécessaire de remettre en état ces panneaux solaires, notamment en période estivale pour qu'une alerte puisse être déclenchée en cas d'incendie ou d'accident sur site.

*Nicolas RUTILY*, propose également de réfléchir à la mise en place d'actions supplémentaires et de les présenter au prochain COPIL.

*Olivier BONIFACJ* ajoute qu'il serait utile de créer un espace où l'on pourrait attacher les ânes une fois sur le lac afin d'éviter leur divagation.

La chargée de mission propose d'utiliser les pins pour créer des stalles pour les ânes. Cette action sera réalisée en régie en même temps que la réalisation des aires de repos.

*Placide MIGNUCCI* précise qu'avec la loi NOTRE, l'ATC a la compétence de financer tout ce qui relève de l'accueil du public, de la gestion des flux sur les sites.

Un groupe de travail sera mis en place afin de trouver des financements complémentaires sur des actions à vocation d'information touristique, de prévention et respect du site.

*Virginie VINCENTI* ajoute qu'il existe également une mesure qui est prévue sur les sites fréquentés (6A) qui a, pour l'instant, été peu mobilisée.

*Placide MIGNUCCI* précise que l'ATC peut être porte-parole du site en l'affichant sur leurs outils de communication, en fonction des dangers sur faune flore.

*Virginie VINCENTI* soulève la question des bornes wifi mises en place qui donne l'information détaillée sur le site.

*Placide MIGNUCCI* répond qu'il faut savoir si le réseau se fait jusque-là mais que ce sont des solutions éligibles (hors wifi).

*Virginie VINCENTI* ajoute qu'il faudra envisager de travailler dans le déploiement du numérique.

Un travail de recherche sera effectué dans ce sens.

Une nouvelle convention d'animation pour la période 2019/2021 devra être engagée afin de poursuivre l'animation et de mettre en œuvre les actions non encore réalisées et celles en projet.

L'ordre du jour étant épuisé, *Mr Nicolas RUTILY* clôt la réunion à 15h45.